

Fiche de formation N° 2

Une politique globale pour l'enfance et la famille

L'AIDE AUX FAMILLES AYANT DES DIFFICULTES COMME MOYEN DE PREVENTION DE LA SEPARATION DE L'ENFANT DE SA FAMILLE D'ORIGINE

Le maintien de l'enfant dans sa famille d'origine doit être traité en priorité chaque fois que cela est possible. C'est au sein de la famille que se trouvent les meilleures conditions pour le développement optimal de l'enfant, et pour l'attachement à une ou deux personnes de référence stables qui assurent à l'enfant la sécurité. Aucune catégorie de famille ne doit être considérée comme incapable, par définition, de prendre en charge ses enfants (en raison d'une maladie, d'une caractéristique sociale, de l'appartenance à une minorité ethnique, ...).

Lorsque l'existence de facteurs de risques potentiellement dangereux pour l'enfant sont détectés au sein de la famille, et que l'on sait par expérience qu'ils peuvent engendrer des situations d'abandon, de mauvais traitements ou de négligences graves, il est important de développer des services d'**aide psychosociale familiale** qui peuvent encourager d'autres facteurs de protection de l'enfant, de la famille et de l'environnement afin qu'ils puissent compenser ou annuler les facteurs de risques.

Objectif

Il s'agit de *renforcer l'autonomie de la famille (enfants et adultes) en tant que groupe social, et d'accroître les ressources et les forces dont elle dispose, ainsi que la capacité de protéger ses membres.* Cette méthodologie contient une base d'action préventive utilisant deux pôles: la préparation interne de la famille et de chacun de ses membres (consolidation) et l'aide externe (aide sociale).

Méthodes et techniques du travail social

Le travail social avec les familles devrait *faciliter les relations intrafamiliales et promouvoir parallèlement l'intégration de la famille dans sa communauté.* Dans le domaine du travail social familial, la méthode employée est fondamentale. Pour le travail avec les familles, il est recommandé d'utiliser de manière complémentaire diverses techniques, avec les individus et le groupe

familial, qui varient au fil du processus d'accompagnement et en fonction des besoins et des objectifs de chaque famille et chaque situation.

Selon la situation, il peut être nécessaire *de rencontrer la famille dans le bureau du professionnel.* Dans d'autres cas, *la visite à domicile* peut servir comme forme d'aide et d'accompagnement. La visite à domicile permet de connaître la famille dans son environnement, d'avoir un contact avec ses membres et les personnes vivant auprès d'elle, et qui ne sont pas disponibles pour un entretien ailleurs, et favorise le lien entre le professionnel et le réseau de services et d'aide socio familiale dans la localité où réside la famille. *Les groupes de familles* se révèlent être aussi très utiles. Ils réunissent des familles avec des modes de vie similaires. Les expériences des uns servent de référence aux autres. Des discussions ont

lieu sur des thèmes et des intérêts communs à tous. Diverses familles sont réunies, les renforçant ainsi dans l'exercice de leur citoyenneté.

Un *contrat ou un accord* avec la famille doit établir les objectifs à atteindre dans le développement familial et prévoir des délais d'évaluation. Il est important pour l'autosuffisance du noyau familial.

Les acteurs sociaux

L'*attitude du travailleur social* vis-à-vis de la famille est un facteur éminent pour le succès du travail. La capacité d'autoanalyse et d'écoute de la part du travailleur social est un précieux instrument de travail. Le lien entre le professionnel et la famille, lorsqu'il est construit sur une relation de respect et de confiance, facilitera l'évolution de l'accompagnement. A travers ses contacts avec le professionnel, la famille doit, peu à peu, se sentir accueillie, comprise, d'une manière qui contribue aussi souvent que possible au processus d'aide.

Dans le travail avec les familles, il est important que soit reconnue la *valeur du travail d'équipe qui permet d'avoir plusieurs avis* sur une famille, conjuguant les actions des services sociaux, psychologiques, médicaux et légaux, et fournissant ainsi une vision plus complète des situations et des processus possibles.

Développement du processus

L'équipe décidera des *séquences du processus de travail* lors de réunions d'études de cas, ainsi que des techniques

spécifiques qui répondent le mieux aux objectifs stratégiques établis.

Le *temps de suivi d'une famille* est indéterminé et varie selon la situation. Les objectifs spécifiques, qui dépendront aussi de chaque famille et des circonstances de leurs développement et interaction, se construiront lors de chaque cas autour de l'objectif général de maintien de l'enfant au sein de sa famille.

La nécessité de séparer l'enfant de sa famille d'origine

Dans certains cas, les moyens de prévention ne sont pas couronnés de succès et l'intérêt supérieur de l'enfant requiert qu'une décision de séparation soit prise. Une telle décision suppose que des garanties soient appliquées. En particulier, il est primordial que tous les moyens possibles de prévention soient tentés avant de prendre la décision. La séparation de l'enfant de ses parents est une mesure de dernier recours. Cette décision doit être prise dans la mesure du possible avec la participation de l'enfant et de ses parents. De plus, cette mesure doit être définie à travers des pas concrets et selon un agenda déterminé pour le travail avec l'enfant et sa famille, afin de valoriser dans les plus brefs délais la réintégration de l'enfant dans la famille ou si cela n'est pas possible pour développer un plan de vie alternatif et permanent pour l'enfant. La possibilité de contester la mesure devant un tribunal doit être aussi possible.

SSI/CIR, septembre 2005

Pour de plus amples informations:

ISS, *A Global Policy for the Protection of Children Deprived of Parental Care*, Geneva, 2005, 11 pp.

[http://www.iss-](http://www.iss-ssi.org/Resource_Centre/Tronc_DI/documents/CRCDiscussionDayAglobalPolicyISS05.pdf)

[ssi.org/Resource_Centre/Tronc_DI/documents/CRCDiscussionDayAglobalPolicyISS05.pdf](http://www.iss-ssi.org/Resource_Centre/Tronc_DI/documents/CRCDiscussionDayAglobalPolicyISS05.pdf).

ATD Quart Monde, *How Poverty Separates Parents and Children: a Challenge to Human Rights*, 2004, 148 pp. http://www.atd-quartmonde.org/intern/docu_intern/howpov.pdf

Votre avis nous intéresse ! N'hésitez pas à nous contacter (irc-cir@iss-ssi.org) afin de nous parler de vos expériences, nous poser des questions liées aux thèmes abordés dans cette fiche, ou également afin de nous suggérer des modifications.

Nous vous invitons également à diffuser cette fiche aux personnes concernées et intéressées dans votre pays. Merci d'avance !

Le SSI/CIR souhaite remercier le Canton de Genève, en Suisse, pour son soutien financier à ce projet de fiches et la Commission des Adoptions Internationales de la Présidence du Conseil Italien pour son financement du Manuel pratique « L'intérêt supérieur de l'enfant et l'adoption », qui est à la base de nombreuses fiches.